

ÉCOLES DE TRAVAIL SOCIAL

La goutte d'eau

Désormais, la majorité des établissements de formation en travail social sont tenus d'octroyer, eux aussi, le Ségur pour tous dont le financement par les régions reste incertain. Déjà fragilisées par de précédentes restrictions budgétaires et confrontées au défi de l'attractivité des métiers, les écoles tirent la sonnette d'alarme.

Sans financement du conseil régional, on ne pourra pas tenir plus de deux ans. » Philippe Ropers, directeur général de l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social (Irtess) de Bourgogne et vice-président de l'Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (Unaforis), a fait ses comptes : pour son établissement comptant 85 salariés permanents et de nombreux intervenants extérieurs, l'extension de la prime dite Ségur représente 400 000 euros par an. « Nous nous réjouissons de cette revalorisation salariale qui contribue à une meilleure reconnaissance des professionnels, assure-t-il. Mais cet argent, nous ne l'avons pas. »

Comme l'Irtess, les écoles de travail social sont à la peine ces derniers mois. Déjà fragilisé par la baisse des subventions publiques, un grand nombre d'entre elles doit désormais faire face au financement du Ségur pour tous. Un dernier épisode qui, dans un environnement en pleine mutation, interroge leur pérennité économique. Parmi leurs défis ? La préparation des professionnels de demain, à l'heure où les besoins de recrutement sont au plus haut.

Employeurs de la Bass

Comme tous les employeurs relevant de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (Bass), un grand nombre d'écoles est tenu d'allouer à leurs personnels une prime de 238 euros bruts par mois, depuis l'accord du 4 juin 2024 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier)^[1]. « La plupart de nos

adhérents, 80% environ, sont en effet rattachés à la Bass sous les conventions collectives de 1966 ou 1951, rappelle Chloé Altwegg-Boussac, déléguée générale de l'Unaforis. Or, les régions nous disent qu'elles n'ont pas été associées à la négociation de l'accord et que, sans compensation de l'État, elles ne sont pas en mesure de couvrir ces dépenses supplémentaires vu leur propre situation déjà exsangue. »

« Le Ségur est le dernier exemple de surcoûts imposés par l'État sans avoir été compensés. »

Une problématique que l'Unaforis n'a pourtant cessé de faire remonter aux pouvoirs publics ces derniers mois : Gouvernement, Direction générale de la cohésion sociale, association Régions de France, députés... Sans avoir, pour l'heure, reçu d'engagement en retour. « Le ministre Paul Christophe a bien conscience des difficultés de financement de cet accord, nous répondait début décembre, avant la démission du Gouvernement Barnier, le cabinet du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Il faut renouveler le dialogue entre l'État et les collectivités afin d'avancer sur ces enjeux de financement. » Et de rappeler la création d'une « instance de pilotage partagée État-collectivités destinée à acter les grandes décisions impactant notamment leurs finances », promise en novembre pour le début

2025 par le Premier ministre démissionnaire. Celle-ci figurera-t-elle encore à l'agenda du nouvel exécutif, qui était toujours attendu début décembre ?

« En colère contre l'État »

Sollicitée, l'association Régions de France n'a pas donné suite à nos demandes d'interviews. D'après l'Unaforis, seules deux régions, la Normandie et la Nouvelle-Aquitaine, se sont pour le moment engagées à verser des compensations financières aux établissements de formation en travail social (EFTS) de leur territoire. « Nous nous sommes longuement posé la question de savoir si nous allions financer cette prime Ségur car nous étions en colère contre l'État qui, une fois de plus, a pris des engagements sans nous concerter au préalable et sans avoir acté aucune compensation », affirme Françoise Jeanson, vice-présidente en charge de la Santé au conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Lequel a voté

en novembre une délibération accordant plus de 822600 euros à six EFTS. « Nous l'avons fait car la question de la rémunération dans le secteur social est pour nous un vrai sujet et l'une des causes de l'échec de l'attractivité des métiers », précise l'élue.

Des ressources à diversifier

Et même pour ces établissements-là, la question ne sera pas réglée pour autant. En effet, le conseil régional ne peut verser une compensation que sur la part de l'activité relevant de sa compétence, à savoir la formation initiale. Or, « au fil des années, avec la diversification des activités des écoles, la part du périmètre relevant de la région s'est réduite dans les budgets, souligne Chloé Altwegg-Boussac. Nous sommes en moyenne aux alentours de 60%, contre 90% il y a une quinzaine d'années ». Résultat ? Les activités de formation continue, d'apprentissage, d'études ou encore de conseils restant à leur

Toujours moins d'étudiants

Les métiers du social peinent à attirer. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), les formations aux professions sociales ont enregistré, en 2023, 57 300 inscrits, soit - 1,1% par rapport à 2022 et - 14,5% par rapport à 2010 (tous cursus confondus). La baisse est notamment plus marquée pour les premières années, en particulier chez les éducateurs de jeunes enfants, les accompagnants éducatifs et sociaux (AES) et les moniteurs-éducateurs. Le recul se fait tout naturellement sentir dans le nombre de diplômés (hors validation des acquis de l'expérience), dont le nombre s'élevait l'an dernier à 20 700, en recul de 2,8% en un an. Les formations d'AES (- 9,2%) et d'assistants de service social (- 7,9%) sont les plus touchées. À l'inverse, le nombre de techniciens de l'intervention sociale et familiale (+ 31,8%) et de titulaires du certificat de cadres Caferuis (+ 23,6%) connaît des hausses notables. Enfin, 7% des étudiants ont interrompu leur cursus de manière définitive, un chiffre en légère baisse par rapport à 2022.



Réforme des diplômes de niveau 6, passage à l'universitarisation, arrivée de Parcoursup... En quelques années, les écoles ont vu leur environnement bouleversé. « Leur modèle économique en tension les a contraints à se regrouper et à diversifier leurs ressources », analyse le sociologue Jean-Marc Berthet.

charge, les EFTS sont tenus de combler le delta.

Pas simple, compte tenu de la situation budgétaire, déjà fragile, de bon nombre d'entre eux. « *Le Ségur n'est en réalité que le dernier exemple de surcoûts imposés par l'État sans avoir été compensés, s'agace Ludovic Bontemps, directeur général de l'Institut du travail social (ITS) Pierre Bourdieu, à Pau. Ainsi, ces dernières années, nous avons été contraints de passer des conventions payantes avec les universités. En outre, avec les changements en matière de certification, l'État ne finance plus que la dernière des huit épreuves des diplômes d'État, les sept autres étant à notre charge. À nous de convoquer et de payer les jurys, de trouver le personnel supplémentaire...* »

Réforme des diplômes de niveau 6 en 2018, passage à

l'universitarisation, arrivée de Parcoursup... En quelques années, les écoles ont vu leur environnement bouleversé. « *Leur modèle économique en tension les a contraints à se regrouper et à diversifier leurs ressources*, analyse le sociologue Jean-Marc Berthet^[2]. *L'une des craintes est qu'à l'avenir les universités, avec notamment l'essor des bachelors universitaires de technologie Carrières sociales, viennent grignoter sur leur terrain.* »

Peu de leviers

Quelles peuvent être les marges de manœuvre ? Christophe Verron, directeur général de l'Association régionale pour l'institut de formation en travail social Pays de la Loire, a échaudé un plan d'économies. « *Les leviers sont assez peu nombreux*, explique-t-il. *Nous allons*

certainement diminuer le recours aux intervenants occasionnels, jouer sur le taux d'audience en augmentant le nombre d'étudiants par formateur... Il faudra peut-être aussi renégocier l'accord d'entreprise pour supprimer neuf jours de congé, augmenter le prix de vente de nos formations continues ou encore développer d'autres activités... » Le directeur est sûr d'une chose : « *Pour le moment, nous ne toucherons pas aux frais de scolarité car nous risquerions de perdre des étudiants.* » Objectif : ne pas miner l'attractivité des métiers déjà en berne (*lire l'encadré*).

D'autres établissements, quant à eux, en appellent au tribunal administratif pour préserver leurs subventions. À l'image de l'Irtess. « *Notre association a engagé un recours contentieux pour défendre notre activité de recherche. Les*

écoles de travail social ayant aussi pour mission de produire des connaissances, nous ne pouvons pas réduire la formation au seul face-à-face académique », indique Philippe Ropers.

Soutenir la recherche : c'est précisément l'une des trois missions assignées à l'Institut national du travail social annoncé pour 2025, avec la création d'un nouveau cycle de formation des hautes études du travail social et de la cohésion sociale et la constitution d'un lieu ressources des métiers. Reste à savoir quelle sera son articulation avec les acteurs historiques de la formation en travail social...

Aurélie Vion

[1] Lire Direction[s] n° 232, p. 8

[2] Auteur de l'étude Les écoles en travail social à la croisée des chemins : enquête dans l'agglomération lyonnaise, mai 2023

REPÈRES

400 000 euros : coût annuel de la prime Ségur pour un EFTS d'une centaine de salariés, estime l'Unaforis.

60% des budgets des EFTS relèvent en moyenne de la formation initiale et donc de subventions des régions (*Livre vert du travail social*, 2022).

-14% d'étudiants en formation aux professions sociales entre 2010 et 2023 (Drees).